

# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 25 NOVEMBRE AU MAROC : ENJEUX PLURIELS ET ATTENTES AUTOUR D'UN SCRUTIN



Alors que les Tunisiens se sont rendus aux urnes le 23 octobre dernier, la deuxième moitié du mois de novembre sera marquée par les élections législatives marocaines et égyptiennes. Or dans ce domaine, force est de constater que les répercussions politiques du printemps arabe ne se ressemblent pas malgré des similitudes dans l'attente de réformes supplémentaires, dans l'usage des réseaux sociaux et les craintes devant l'avenir. Ainsi au Maroc, comme le montre l'étude réalisée pour l'Institut Thomas More par la société Tendances Institut sur les attentes de la jeunesse intervenant sur la blogosphère marocaine francophone, entre refus de la corruption, politisation croissante et débats sur les élections et les partis, l'opinion demeure fragmentée et la progression des thèses islamistes dans la sous-région à la faveur des changements de pouvoir ne devrait pas changer radicalement le visage de la scène politique marocaine. Reste en tout cas que le taux de participation s'annoncera –indépendamment des résultats électoraux – comme le principal enjeu de la capacité des partis politiques à répondre à des attentes encore fortes.

Antonin TISSERON, chercheur associé à l'Institut Thomas More.

Le 25 novembre prochain, les Marocains se rendront aux urnes pour des élections législatives anticipées. Premier scrutin depuis le référendum organisant un changement constitutionnel, ces élections s'annoncent comme un véritable test pour les partis traditionnellement au pouvoir mais aussi pour une opposition islamiste qui peut espérer profiter de la victoire d'Ennahda en Tunisie. Cependant, derrière les résultats, la prochaine législature s'annonce d'ores et déjà cruciale pour un pouvoir marocain qui a fait le choix de la réforme face au « printemps arabe ». Alors que les attentes sont grandes au sein de la population, il faudra à la fois répondre aux demandes et engager les réformes annoncées, avec en toile de fond pour le futur gouvernement des contraintes économiques importantes et la persistance de la menace du terrorisme islamiste, qu'il s'insère ou non dans des logiques transnationales. La marge de manœuvre est étroite face à une société plurielle.

## Temporalités d'une élection

Les élections anticipées du 25 novembre s'inscrivent avant tout dans la dynamique de réformes engagées par le pouvoir marocain en réponse au cycle de révoltes et révolutions qui a touché l'Afrique du Nord dans la foulée de la chute de Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie. Un mois après l'adoption par référendum d'une révision constitutionnelle, le roi du Maroc, Mohammed VI, appelait en effet le 30 juillet à l'élection rapide d'un nouveau Parlement pour qu'un futur premier ministre soit nommé. « Il importe de commencer par l'élection de la nouvelle chambre des représentants » pour qu'un chef du gouvernement puisse être nommé du parti en tête des élections, déclarait notamment le souverain, ajoutant que tout « attermoiement » risquait de remettre en cause la dynamique initiée par la réforme constitutionnelle.

Si la réforme constitutionnelle initiée au début de l'année 2011 et votée par 73 % des Marocains le 1<sup>er</sup> juillet visait à répondre aux manifestants qui scandaient dans les rues des principales villes marocaines leur envie de réformes, elle se replace également dans une temporalité plus longue.

Dès le début de son règne, Mohammed VI a en effet placé son accession au pouvoir sous le signe du changement, évoquant dans son discours royal du 12 octobre 1999 un « nouveau concept d'autorité », la lutte contre la corruption, la poursuite de la décentralisation politico-administrative et la mise au premier plan des priorités nationales telles la réduction de la pauvreté et les questions sociales. Le lancement de programmes tels que Villes sans bidonvilles en 2004 ou encore l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) en 2005, la multiplication des grands chantiers en matière de transport et d'équipements urbains et les efforts en matière de désenclavement et d'équipement rural soulignent cette volonté de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des Marocains. D'ailleurs, dans son discours du 9 mars, tout en annonçant la création d'une commission *ad hoc* pour préparer une « réforme constitutionnelle globale », Mohammed VI a rappelé qu'au nombre des projets d'envergure figurait le dossier de la régionalisation. Élaboré pour trouver un cadre général de fonctionnement des régions au Maroc, notamment celles sahariennes, et renforcer la démocratie locale, le dossier lancé en 2008 avait en effet été relancé par un discours du roi le 3 janvier 2010 et la création d'une Commission consultative de la régionalisation. De ce point de vue, et alors que la Commission a rendu son rapport sur la réorganisation administrative du royaume (1), l'adoption de la nouvelle constitution ouvre la voie à la mise en œuvre de la régionalisation élargie en vertu du titre XI.

En cela, la réforme constitutionnelle s'insère dans les grands chantiers annoncés par le roi. Certes, elle est une réponse à l'émergence d'un mouvement de protestation dans la continuité de la révolution tunisienne. Mais dans le même temps, elle doit permettre la mise en œuvre des projets de la monarchie dans le cadre du « modèle de développement de démocratie spécifiquement marocain » annoncé dans le discours du Trône du 31 juillet 2010, soit huit mois avant le discours du 9 mars.

## Bruissements et recompositions politiques

Le calendrier décidé par le Palais royal a pris de court les formations politiques. « Nous aurions préféré respecter les délais normaux avec des législatives en 2012, affirme ainsi le secrétaire général du Parti de la justice et du développement (PJD), islamiste. Mais nous avons compris que Sa Majesté Mohammed VI voulait inaugurer un nouveau Parlement, après la Constitution, et que les investisseurs, surtout, souhaitent sortir d'une période de perturbation » (2).

Si certains partis politiques marocains ont été pris au dépourvu, d'autres ont rapidement réagi. Le 6 octobre, huit d'entre eux, dont deux membres de la coalition gouvernementale au pouvoir et cinq siégeant à la chambre des représentants, annonçaient la création d'une nouvelle coalition politique regroupant huit partis dans la perspective des élections législatives anticipées. Les deux premiers sont le Rassemblement national des indépendants (RNI), dont sont issus cinq ministres, et le Parti authenticité et modernité (PAM). Les six autres sont l'Union constitutionnelle (UC), le Mouvement populaire, le Parti socialiste (PS), le Parti de la Gauche verte (PGV), le Parti travailliste et le parti islamiste Annahda wa Al Fadila. Selon ses membres, la « Coalition pour la démocratie » se donne pour objectif de « parvenir à un compromis entre les contraintes de la réalité, les nécessités du changement et l'exigence de rationalisation » (3). De leur côté, le Parti de l'Istqlal, l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) et le Parti du progrès et du socialisme (PPS) ont présenté le 2 novembre, dans le cadre de la Koutla démocratique du Maroc, une plate-forme commune. Même le PJD, qui pour l'instant s'est opposé à toute alliance, n'échappe pas à ces discussions habituelles des négociations préélectorales marocaines, les trois partis de la Koutla ayant, dans les premiers jours de novembre, évoqué la possibilité après les élections d'un rapprochement avec celui-ci.

Derrière ces tractations et les objectifs annoncés par ces coalitions politiques, la scène politique marocaine demeure fragmentée, avec des partis obligés de recourir à des alliances pour gouverner. Lors des élections législatives de septembre 2002 et 2007, aucun parti n'a en effet atteint une taille suffisante pour avoir la majorité à l'assemblée. En 2002, les quatre principaux partis (sur les vingt-six qui se sont alors présentés) totalisent à peine plus de la moitié des 325 sièges : l'USFP possède 50 sièges, le Parti de l'Istqlal 48, le PJD 42 et le RNI 41. Cinq ans plus tard, en 2007, la situation est comparable : le Parti de l'Istqlal occupe 52 sièges avec un peu plus de 10 % des voix, le PJD 46 sièges avec un pourcentage de voix légèrement supérieur, le Mouvement populaire 41 et le RNI 39.

Finalement, selon nombre d'observateurs, la principale rupture pourrait venir d'une augmentation du poids des partis islamistes à la faveur d'un contexte régional favorable et notamment de la victoire des islamistes d'Ennahda en Tunisie, à commencer par le PJD, principal parti islamiste marocain. Cependant, dans ce domaine, la Tunisie et le Maroc présentent une différence importante. Alors qu'Ennahda symbolise la fin de l'ordre ancien et la nouvelle Tunisie, le PJD n'est pas une force nouvelle puisqu'il participe depuis plusieurs années à la vie politique. Principal parti d'opposition dans le précédent Parlement, il est également présent au niveau local. De plus, et bien qu'il apparaisse pour nombre d'électeurs comme une alternative aux partis traditionnels et un facteur de changement, la plupart des occurrences sur la blogosphère francophone marocaine sont neutres à l'égard du parti, révélant un intérêt mais aussi une attitude non partisane, voire attentiste, lorsqu'il n'est pas considéré comme dangereux. Une partie des commentaires stigmatise en effet l'identité religieuse du PJD, perçue auprès d'une partie de la jeunesse comme en contradiction avec une société se définissant comme moderne et centrée sur l'individu et ses libertés (4), et son secrétaire général se voit reprocher un « opportunisme » électoral (5). L'histoire récente du Maroc et du PJD pèse d'ailleurs dans ces représentations. Ainsi l'évolution du discours du parti après les attentats de Casablanca en 2003 ne convainc pas tous les observateurs, d'autant que la base électorale du parti islamiste, hétéroclite, s'est avérée ces dernières années partisane d'une vraie politique d'opposition et a appuyé les ténors les plus durs.

## Persistance d'un Maroc des attentes

Plusieurs formations politiques ont appelé à boycotter les futures élections législatives marocaines. Des formations de gauche et d'extrême-gauche, comme le Parti socialiste unifié (PSU), s'opposent à une réforme qu'ils considèrent comme n'affectant pas réellement l'équilibre des pouvoirs. Le mouvement du 20 février également, malgré une fragilisation devant le vote massif en faveur de la réforme constitutionnelle, demande à ses partisans de ne pas se rendre aux urnes le 25 novembre, de ne pas participer à ce scrutin tout comme il avait demandé à ne pas voter le 1<sup>er</sup> juillet (6).

Derrière les débats sur l'opportunité ou non de boycotter les élections pour tenter de faire entendre la voix de la contestation (7), les mobilisations initiées depuis février 2011 ne sont pas nouvelles et prolongent un cycle de protestations collectives vieux de dix ans en faveur d'un élargissement de l'espace de discussion et d'un activisme civil. « La décennie 2000 a en effet été caractérisée par une multiplication des mouvements de mécontentement populaires à travers le royaume, en particulier dans les moyennes et petites villes » (8). Matérielles et pragmatiques, ces revendications sont plus ou moins durables, la plus emblématique étant celle des chômeurs diplômés à Rabat. Héritier de ces mouvements, le mouvement du 20 février innove cependant dans deux domaines. D'abord, alors que les revendications se cantonnaient précédemment à un registre socio-économique, le cahier revendicatif s'est ouvertement politisé. Ensuite, contrairement aux actions protestataires antérieures, locales ou sectorielles, le mouvement du 20 février coordonne à l'échelle nationale les manifestations grâce à l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet (9).

Si le mouvement du 20 février a réussi à s'imposer sur la scène médiatique et politique dans la continuité des révolutions tunisienne et égyptienne, il a depuis perdu en vitalité. Certes, encore aujourd'hui, des jeunes manifestent régulièrement dans plusieurs localités et espèrent que les élections législatives seront l'occasion de donner un nouveau souffle à leurs demandes d'un renforcement des libertés individuelles et de l'établissement d'un Parlement plus fort. Mais dans le même temps, le mouvement de contestation n'est pas considéré comme une alternative aux partis existants du fait de son rejet du système et de son manque de message politique clair, lié à une absence de *leader* et à un compagnonnage pesant lors des manifestations du printemps et du début de l'été avec les islamistes de Justice et Bienfaisance. Signe de ce manque de cohésion, au sein même des organisations des droits de l'homme et des mouvements islamistes, l'unanimité est loin d'être la règle, notamment sur la question de l'instauration d'un État laïc.

Il n'empêche, les jeunes Marocains intervenant sur la blogosphère sont très sévères à l'égard de l'ensemble de la classe politique, en attente de changements avec un renouvellement des cadres des partis et une intégration notamment de la jeunesse, mais aussi de nouvelles réformes. La lutte contre la corruption est en particulier au centre des préoccupations (10). Malgré la suppression en 2006 de la Cour spéciale de justice, la ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption par le Parlement marocain en 2007 et la création de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), la situation ne s'est en effet pas améliorée dans le royaume. Au classement de l'ONG *Transparency International* sur l'indice de perception de la corruption, le Maroc est passé entre 2007 et 2010 de la 72<sup>e</sup> à la 85<sup>e</sup> place. Comme l'avouait lui-même le président de l'ICPC dans un entretien accordé au journal *La Vie éco* le 29 mars 2011, l'instance a besoin de davantage de prérogatives pour « assumer ses missions », et en particulier être dotée d'une « autorité suffisante ». Si elle peut demander des informations, l'ICPC ne dispose d'aucun pouvoir d'investigation et de poursuite judiciaire, et ne peut donc ni obtenir des informations non données, ni sanctionner les contrevenants (11).

## Les défis du futur gouvernement

Le 23 septembre, le ministère de l'Intérieur marocain annonçait que les forces de sécurité marocaines avaient arrêté trois personnes, soupçonnées d'envisager de rejoindre des camps d'entraînement de l'organisation Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI) dans l'objectif de perpétrer des attentats dans le pays. Plus inquiétant, selon certains sites nord-africains, les services maliens considéreraient qu'AQMI chercherait à s'implanter au Maroc pour déstabiliser le pays et atteindre

plus facilement les intérêts occidentaux (12). Reste que, derrière les incertitudes et inquiétudes liées notamment aux conséquences de la guerre en Libye, les Marocains sont fortement présents dans les cellules ou groupes soupçonnés de terrorisme arrêtés en Europe ces dernières années. En juillet 2007 par exemple, trois ressortissants marocains, dont un imam, étaient arrêtés dans la banlieue de Pérouse, en Ombrie. Selon la police italienne, ils avaient transformé une petite mosquée en « école du terrorisme », dispensant des cours de tir, combat rapproché, fabrication de bombes, ...

Bien que la propension à l'engagement terroriste est loin d'être uniquement faite de misère et de frustration, force est de constater que les kamikazes des attentats de mai 2003 et avril 2007 à Casablanca étaient originaires des bidonvilles de Sidi Moumen et de Thomas (13), et que la situation économique du Maroc est préoccupante (14). Ainsi selon Larabi Jaïdi, professeur d'économie à l'université Mohammed V de Rabat, certes la « très grande pauvreté a été réduite au Maroc », mais le degré d'inégalité « perdure sur la grande durée, et même se creuse » en dépit des résultats de l'Initiative pour le développement humain (15). En 2007, selon les chiffres communiqués par les autorités marocaines, 9% de la population marocaine vivait sous le seuil de pauvreté (16). Plus grave, si le taux de croissance du pays devrait tourner autour de 4,7%, soit un chiffre flatteur pour un pays qui ne dispose pas de ressources en hydrocarbures et a été affecté par une baisse du tourisme estimé à 15% pour l'ensemble de l'Afrique du Nord sur l'année (17), la situation économique régionale et mondiale reste défavorable. Alors que le Maroc réalise 58% de ses échanges avec les pays de l'Union européenne et fait face aux restrictions migratoires mises en place par les pays européens, les transferts d'argent des marocains résidents à l'étrangers représentaient, en 2009, 6% du revenu national brut (RNB), devant les recettes d'exportation des phosphates et presque à égalité avec les recettes touristiques.

Cette diminution de recettes entre directement en résonance avec les programmes pour lutter contre la pauvreté, mais aussi la politique mise en place par les autorités pour répondre aux attentes populaires au début de l'année. L'augmentation des subventions aux produits de première nécessité (gaz, sucre, farine...), la hausse du salaire minimum et du traitement des fonctionnaires, la création de plus de 40 000 postes de fonctionnaires sur deux ans, sont en effet autant de mesures à l'origine du doublement du déficit budgétaire, estimé à 5,7% pour l'année 2011 et envisagé à 7,5% si aucune mesure n'est prise. À cet égard, sur fond de dette du trésor public supérieure à 50% du produit intérieur brut (PIB) et alors que l'État marocain dispose selon le Fonds Monétaire International d'une faible marges pour assurer de nouvelles mesures d'augmentation des dépenses publiques, les années à venir s'annoncent sous le signe de la recherche d'économies et de la hausse de certains impôts, mesures propices au mécontentement.

Mais surtout, le principal défi réside dans la capacité des partis marocains à réduire le décalage croissant qui les sépare d'une jeunesse de plus en plus politisée ne se reconnaissant pas en eux. Avec seulement 37% de votants lors des élections législatives de septembre 2007, les Marocains avaient alors largement tourné le dos au choix qui leur était proposé (18). Pour autant, en 2002, premières élections sous le règne de Mohammed VI, le taux de participation était de 48%. Dans le contexte actuel, marqué par le Printemps arabe, le référendum constitutionnel et le récent scrutin tunisien, on peut légitimement s'attendre à une mobilisation en hausse.

## Antonin TISSERON

---

(1) Le rapport de la Commission consultative de la régionalisation est disponible sur Internet : <http://www.regionalisationavancee.ma/PageFR.aspx?id=8>.

(2) Abdeliah Benkarin, cité par Isabelle Mandraud, « À deux mois des législatives, le Maroc se pose en "modèle" pour le monde arabe », *Le Monde*, 20 septembre 2011.

(3) Étude Tendances Institut, *Élections législatives du 25 novembre : Quelles sont les attentes de la jeunesse marocaine ?*, 14 novembre 2011, p. 40.

(4) Étude Tendances Institut, *ibid.*, pp. 43-44.

(5) Étude Tendances Institut, *ibid.*, p. 43.

(6) Étude Tendances Institut, *ibid.*, p. 41.

- (7) Étude Tendances Institut, *ibid.*, p. 35.
- (8) Karine Bennafla, « Introduction », *Confluences Méditerranée*, 2011/3, n°78, pp. 9-24, p. 15.
- (9) Montserrat Emperador Badimon, « Où sont les diplômés chômeurs ? Un exemple de pragmatisme protestataire à l'époque du "20 février" », *Confluences Méditerranée*, 2011/3, n°78, pp. 77-91.
- (10) Étude Tendances Institut, *op. cit.*, p. 34.
- (11) Jaouad Mdidech, entretien avec Abdeslam Abouddrar, « Lutte contre la corruption : le coup de gueule d'Abdeslam Abouddrar », *La Vie éco*, 29 mars 2011.
- (12) Dans ses messages vidéo rendus publics en juin et en octobre 2011, le chef d'Al Qaida Ayman al-Zawahiri a fait référence à la Tunisie, à l'Égypte, à la Libye, à la Syrie et à l'Algérie, et non au Maroc. Cependant, ce dernier pays n'est pas pour autant épargné par Al Qaida. Le 13 février 2003, Oussama Ben Laden avait en effet désigné le régime de Rabat comme apostat en raison de sa relation avec les États-Unis.
- (13) Le terrorisme, tout comme la politique moderne, est confronté à une individualisation croissante. Ainsi, par le biais d'Internet, des apprentis terroristes se radicalisent, se forment et se revendiquent d'une mouvance sans pour autant s'affilier *stricto sensu* à cette dernière (sur ce thème, voir Mathieu Guidère, *Les nouveaux terroristes*, Paris, Éditions Autrement, 2010).
- (14) Étude Tendances Institut, *op. cit.*, p. 37.
- (15) Larabi Jaïdi, cité par Florence Beaugé, « L'économie du Maroc reste fragile, malgré des résultats flatteurs », *Le Monde*, 30 septembre 2011. Sur le bilan de l'INDH, se reporter au rapport concernant l'activité entre 2005 et 2010, disponible sur [http://www.indh.gov.ma/fr/doc/RAPPORT\\_DACTIVITE\\_INDH\\_2005\\_2010.pdf](http://www.indh.gov.ma/fr/doc/RAPPORT_DACTIVITE_INDH_2005_2010.pdf).
- (16) Chiffres du Ministère de l'économie et des finances marocain, disponibles sur [http://www.finances.gov.ma/portal/page?\\_pageid=53,17813746&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://www.finances.gov.ma/portal/page?_pageid=53,17813746&_dad=portal&_schema=PORTAL)). Selon l'édition 2010 du rapport sur le développement humain du PNUD, le Maroc est classé à la 114<sup>e</sup> place en termes d'indice de développement humain (voir [http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_2010\\_EN\\_Complete\\_reprint.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2010_EN_Complete_reprint.pdf)), en partie d'ailleurs en raison d'un taux d'analphabétisme de 45 %.
- (17) Charles Gautier, « Tourisme : l'impact du printemps arabe s'atténue », *Le Figaro*, 14 octobre 2011.
- (18) Cette importance de l'abstention n'est d'ailleurs pas propre au Maroc. Lors des élections législatives algériennes de mai 2007, le taux national de participation a été de 35,51 %, soit le plus faible taux depuis l'indépendance en 1962.